



Pass Sanitaire – Informations

10 septembre 2021



Le Pass Sanitaire, c'est quoi ?

C'est un **document** demandé aux adultes pour entrer dans certains lieux. Il dit qu'on a **beaucoup moins de risque de transmettre la Covid**.

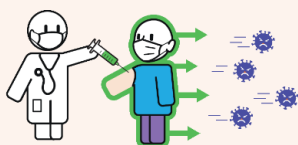


Il peut être format **papier** ou **téléchargé** dans mon application Tous Anti Covid.

A partir du 30 septembre, les enfants **de plus de 12 ans** seront concernés par le Pass Sanitaire.

Comment je peux avoir le Pass Sanitaire ?

J'ai trois solutions :



- **Je me fais vacciner contre le coronavirus.** Le médecin me donne le Pass Sanitaire



- **Je me fais tester et je suis négatif.** Je reçois par mail mon Pass Sanitaire ou je demande une version papier. **Il n'est valable que 72 heures**



- **J'ai déjà eu le coronavirus et je ne suis plus contagieux :** je télécharge mon Pass Sanitaire sur le site sidep.gouv.fr. **Il n'est valable que 6 mois**

Où le Pass Sanitaire est demandé ?



- Cafés, restaurants, bars, discothèques
- Salles de sport, piscines, événements sportifs
- Concerts, cinémas, spectacles, musées et expositions, festivals, parcs d'attractions
- Avions, trains et certains grands magasins

Est-ce que je dois avoir le Pass Sanitaire pour aller dans l'établissement ou le service qui m'accompagne ?



Non

Je n'ai pas besoin d'avoir le Pass Sanitaire pour aller dans l'établissement ou le service qui m'accompagne

Est-ce que mes proches doivent avoir le Pass Sanitaire pour venir dans mon établissement ?



Oui

Mes proches doivent présenter leur Pass Sanitaire à l'accueil pour venir dans mon établissement



Non

Si je suis dans un établissement pour enfants mes proches n'ont pas besoin de montrer leur Pass Sanitaire

Est-ce que je dois avoir le Pass Sanitaire pour aller à l'hôpital ?



Oui

Pour une consultation classique, je dois présenter mon Pass Sanitaire à l'hôpital



Non

Pour une urgence je n'ai pas besoin de montrer mon Pass Sanitaire à l'hôpital



Des questions ?

Demandez à un professionnel de santé, un travailleur social, votre mairie ou sur :



www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire



Pour se faire vacciner :

0 800 009 110

(appel gratuit)

OU SUR

Santé.fr